

CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2019

*ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE*

Conformément à l'article L1122-24, §3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 12 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, le point ci-après est porté à l'ordre du jour arrêté le 14 janvier 2019.

SEANCE PUBLIQUE

Affaires générales

5.1. Enregistrement et retransmission des conseils communaux sur internet.

A Thuin, le 15 janvier 2019.

Par ordonnance,

La Directrice Générale f.f.,

Ingrid LAUWENS ,  
Chef de Bureau Administratif



Le Député-Bourgmestre,

Paul FURLAN.